

Séance ordinaire du 4 mars 2021

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2021

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 54 722.88€ (soit 25% des crédits ouverts en 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits de 2020	Répartition 2021
Chapitre	21	218 767.52	54 691.88	54 691.88
Chapitre	22	-	-	-
Chapitre	23	-	-	-
Total				54 691.88

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 les dépenses d'investissement dans la limite de 54 722.88€
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Mise aux normes du cabinet infirmier – plan de Financement – Demande de subventions

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant pour l'acquisition et la mise aux normes du cabinet infirmier, et sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DCE (Dotation Cantonale d'Équipement) pour réaliser cette opération.

Plan de Financement :

Dépenses :

- Acquisition du pavillon : 50 000.00€
 - Travaux d'électricité et d'éclairage public : 11 797.94€
 - Travaux de Menuiserie : 14 995.00€
 - Accessibilité PMR : 9 039.00€
 - Plomberie : 1 584.86€
- Total des dépenses H.T : 87 416.80€

Recettes :

- DETR demande subvention 50% : 43 708.40€
- DCE : 5 000.00€

- Autofinancement : 38 708.40€
Total des recettes HT : 87 416.40€

Certains conseillers avaient suggéré de solliciter une demande de DSIL (Dotation de soutien aux investissements) en plus de la DETR pour les menuiseries avec économie d'énergie, mais il ne sera pas possible d'obtenir deux subventions d'état pour le même projet. Cette demande est donc abandonnée.

Location Parcelle ZP 74

La municipalité a dénoncé le bail avec la Communauté de Communes pour la location de la parcelle ZP 74. Des aménagements ont été réalisés : eau, électricité, jeux. La municipalité attend les propositions de la communauté de communes afin de négocier un nouveau loyer.

Forêt Communale de Crux la Ville – Application au Régime Forestier

Dans le cadre du renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt de Crux la Ville et de l'acquisition de nouvelles parcelles cadastrales, il est demandé aux conseillers de délibérer sur la prise d'un arrêté préfectoral permettant aux parcelles cadastrales situées sur le territoire communal de CRUX LA VILLE, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous, pour une superficie de 4ha 79a 66ca de bénéficier du régime forestier.

Territoire communal	Section / n° cadastral	Lieu-dit	Superficie
CRUX LA VILLE	G 843	BOIS DU REVENU	0ha 64a 75ca
CRUX LA VILLE	G 818	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 15a 81ca
CRUX LA VILLE	G 817	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 45a 60ca
CRUX LA VILLE	G 282	LA PRAT MASSICOIT	0ha 84a 15ca
CRUX LA VILLE	G 304	LES FRETAIS	0ha 38a 25ca
CRUX LA VILLE	ZP 74	CHAMPS DE LA FAMILLE	1ha 71a 60ca
CRUX LA VILLE	ZP 75	CHAMPS DE LA FAMILLE	0ha 49a 50ca
SURFACE TOTALE A APPLIQUER			4ha 79a 66ca

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de M. Gatignol, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- demande à faire bénéficier du Régime Forestier les parcelles cadastrales citées ci-dessus pour une superficie de 4ha 79a 66ca

Vente de douglas

Suite à la demande de particuliers de la commune, le conseil donne son accord pour céder des douglas situés au-dessus de Challuée sur la base de 80€ HT le m³, paiement comptant. Le marquage du bois sera effectué par un agent de l'ONF. Le prix des douglas ayant fortement augmenté en raison de la destruction des sapinières par le scolyte.

Appel à projets pour un Socle numérique dans les écoles élémentaires

Il est proposé aux communes d'équiper les écoles d'un socle numérique de base en bénéficiant d'un subventionnement de 50% à 70% selon le montant des dépenses engagées. Pour être éligible la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500€.

Le conseil municipal, après avoir étudié les besoins avec le professeur des écoles, décide à l'unanimité d'inscrire la commune dans ce projet pour un montant de 3 589€ et a sollicité la subvention maximum à hauteur de 70% pour une somme de 2450€.

Augmentation tarif cantine scolaire

Le tarif de la cantine scolaire est de 3.30€. Il passera à 3.35€ à la rentrée de septembre 2021.

Restauration Chemin de croix et enduits église

Il est étudié la restauration du chemin de croix et des enduits sur lesquels les panneaux de plâtre sont fixés. Le montant de la restauration du Chemin de Croix s'élève à 4 750€ HT et celui des enduits à 29 206€ H.T. Ces projets seront discutés lors du vote du budget

Travaux à la Bibliothèque :

Le projet de rénovation comprenant un plafond suspendu, le remplacement d'une porte et l'installation d'un autre mode de chauffage sera reporté. En effet en raison des contraintes sanitaires, il a été moins facile d'utiliser la bibliothèque.

Le **mur du cimetière** sera consolidé : Réalisation d'un contrefort côté rue des Parrots pour un montant de 1 747€ TTC par SAS GAUGE.

Contrôle des poteaux à incendie

Le contrôle des poteaux à incendie est demandé par le service départemental d'incendie et de secours. Après étude des devis proposé, le conseil municipal demande à la société Hydrelec d'effectuer ce contrôle pour un montant de 975€ HT (25 poteaux à contrôler)

Demande de subvention de l'école St Léonard

L'école St Léonard demande à bénéficier de subvention pour la scolarisation d'élèves de la commune dans son établissement. Le conseil refuse car la commune dispose de la capacité d'accueil pour ces élèves et qu'elle propose un accueil péri-scolaire.

Chemin rural de Bicherolles

Il est demandé à la municipalité de restaurer le chemin rural qui part de Bicherolles en direction de «la queue de l'étang» sur la commune de St Maurice La commune assurera la remise en état de la partie du chemin qui lui incombe, le chemin étant mitoyen entre la commune de Crux la Ville et la Commune de St Maurice.

Travaux de renforcement de la structure de route : réalisation de purges entre la Méloise et le Jonc, et sur la route des Maurrois pour 8 797.50€ HT.

Effondrement de terrain

Au niveau de l'ancienne gare de Cloiseau, une intervention a été demandée à l'entreprise GAUGE SAS pour reboucher un effondrement dû aux précipitations importantes du mois de février.

La commune étudie avec l'aide du Département la meilleure solution possible pour éviter que les propriétaires situés en contre-bas soient le moins affectés possible par les eaux de ruissellement et d'écoulement du versant de Cloiseau.

Demande de pose de panneaux d'intersection à Marmantray

La demande de pose de stops au croisement de Marmantray n'a pas été retenue, il a été décidé de conserver la signalisation existante qui consiste à laisser la priorité à droite en raison du coût de signalisation élevé que cela représentait.

Ecole

Un liquidambar remplace le marronnier que nous avons été obligés de retirer pour des raisons de sécurité. Jérémie Chenouard et Pierre Guyard entourés de Chloé ROUET, la directrice de l'école et de tous les enfants l'ont mis en terre fin février.

Des carrés potagers ont été installés dans le jardin situé à côté de la cour de l'école pour permettre aux enfants de jardiner.

La salle de classe, la cantine et le couloir ont été repeints pendant les vacances scolaires par les agents communaux.

Travaux en cours :

Sur le site du Merle le parcours santé et les jeux sont installés.

Les aménagements intérieurs et extérieurs pour le cabinet infirmier débiteront courant avril.

Les travaux d'électrification de la base de loisirs vont se dérouler à compter de la fin mars

Il a été procédé au rebouchage de nids de poules sur les chemins ruraux, ainsi que des travaux de rigoleuse pour améliorer les écoulements.

L'intérieur de la station de pompage a été repeint. Des travaux sur le réseau d'eau seront effectués dans le premier semestre 2021

Informations diverses :

Des toilettes publiques autonomes à lombricompostage sont à l'étude pour l'étang du Merle.